

Mme NGUYEN Kim chi, professeure d'Histoire géographique, référente citoyenneté  
Collège Alain  
1 rue de Valence  
69190 Saint Fons

**Objet : Demande de participation au voyage Mémoire au centre de mise à mort  
d'Auschwitz Birkenau, Motivation de la classe et investissement**

Mesdames, Messieurs,

A l'heure où les débats sont plus présents que jamais sur cette période de l'histoire, où l'antisémitisme côtoie le négationnisme et le révisionnisme nous, professeurs, pensons qu'il est nécessaire de réfléchir sur la question de la politique génocidaire et le système concentrationnaire nazi. C'est pourquoi nous avons décidé de nous engager dans cette réflexion, deux heures par semaine depuis fin septembre.

Les élèves de 3<sup>ème</sup> se sont engagés cette année à la fois dans le parcours citoyen mais également dans un projet d'histoire s'appuyant sur le projet initié l'année précédente intitulé « 39-45 » de la classe culturelle numérique. A raison de deux heures par semaine le mercredi après-midi, les élèves acquièrent peu à peu les méthodes du travail historique en appréhendant les différentes sources et documents mis à disposition pour l'étude de cette période.

La proposition de faire participer une partie des élèves à un voyage pour découvrir le camp d'Auschwitz nous paraît pertinente afin que les élèves puissent appréhender et étudier sur place ce qui se passait une fois que les prisonniers du camp furent déportés et leur permettre ainsi d'étudier le système concentrationnaire dans sa globalité.

En tant qu'enseignants nos motivations se sont toujours fondées sur une incompréhension, une curiosité et surtout un sentiment d'injustice et de colère non seulement par rapport aux événements passés mais surtout par rapport aux réactions présentes. L'indifférence, le désintérêt voire le déni de ces événements par beaucoup de nos contemporains nous interpellent en tant que citoyens et en tant que professeurs d'histoire. Encore en ce début d'année les débats et les incompréhensions sont nombreux en lien avec un contexte marqué par les procès des attentats qui ont libéré une parole trop spontanée et trop peu nuancée par manque d'information et de sensibilisation.

L'Histoire est passée et pourtant elle est toujours en évolution. Elle n'est pas révisionniste mais sans cesse réactualisée par l'analyse, la comparaison et la confrontation des sources dans un esprit critique avec pour objectif d'étudier et de présenter des faits historiques, la vérité historique.

Dans un futur proche, les témoins de cette période disparaîtront et le risque c'est qu'avec eux la mémoire, LES mémoires de ces événements disparaîtront également. L'enjeu est alors de concilier le devoir de mémoire avec le devoir d'Histoire. Ne pas avoir vécu les événements ne veut pas dire qu'ils n'ont pas existé. Insister sur l'existence de ces événements ne doit pas signifier leur instrumentalisation. Tout ce travail amène nos élèves à avoir une réflexion historique et citoyenne. Quant à nous, professeurs, cela nous permet sans cesse de réactualiser nos connaissances sur cette période tout en partageant des moments forts et complices avec nos élèves où au final la conclusion est unanime : « Plus jamais ça ».

**Mme NGUYEN professeure d'histoire géographique**

## **LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PARCOURS CITOYEN MEMOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

### **Les objectifs généraux :**

- Rendre intelligible les notions complexes de crime contre l'humanité, génocide, citoyenneté
- Mobiliser les élèves au travail autour d'un projet commun qui doit se fonder sur une réflexion sur la spécificité du système concentrationnaire et génocidaire nazi avec la question des responsabilités collectives et individuelles dans ce processus de mise à mort. Les questions de l'engagement et de la résistance sont également abordées.

### **Les objectifs pédagogiques :**

L'ensemble du programme d'histoire, géographie et éducation civique est mobilisé.

Ce projet s'inscrit dans le parcours citoyen.

Cette année, des élèves de 3<sup>ème</sup> poursuivent le travail mené par les 3<sup>èmes</sup> de l'année précédente qui amène les élèves à s'intéresser particulièrement au camp de Vénissieux où des Juifs ont été incarcérés et certains déportés. Cette année les élèves vont travailler sur la suite du parcours traversé par ces déportés qui ont dû quitter le camp de Vénissieux.

Ainsi, si les enfants ont réussi pour une grande partie à être sauvés, quand n'est-il des adultes ?

Il serait alors intéressant de poursuivre le travail entamé l'année précédente avec la visite de la prison de Montluc prévue ainsi que du centre de la Résistance et la déportation de Lyon. Pouvoir ensuite découvrir le camp d'Auschwitz va permettre finalement d'appréhender ce qu'il se passait une fois que l'on sortait de la détention, en route pour l'Allemagne et un funeste destin.

Le centre de mise à mort d'Auschwitz Birkenau avant même d'être un lieu de mémoire, est avant tout un espace vécu et construit : emmener les élèves le découvrir permettrait de déconstruire les préjugés qu'ils peuvent s'être forgés sur le lieu.

De plus, confronter les élèves à la réalité du terrain donne la possibilité, non pas de dédramatiser ou minimiser la réalité historique, mais de contextualiser et de spatialiser les événements qui lui sont associés.

Par ailleurs, la visite de ce Centre de mise à mort offre l'opportunité aux élèves d'en saisir les spécificités et de mieux comprendre son organisation et son fonctionnement.

Enfin, les élèves découvriront qu'Auschwitz Birkenau est intégré à un réseau de centres de mise à mort à l'échelle de la Pologne et plus largement à l'échelle de l'Europe pour répondre à une politique génocidaire.

### **Les indicateurs d'évaluation :**

Ce projet sera mis en valeur et diffusé à travers le blog du collège où les élèves rendront compte de l'avancée de leur recherche à travers une série de podcast.

Le journal de la ville de Saint fons s'associe à ce projet pour le diffuser tout au long de l'année relayé par le blog et la page Facebook du collège.

Une lecture aux parents, aux représentants des parents d'élèves et des élus municipaux et métropolitains sera proposée en fin d'année



no.203.078

## TRAJECTOIRE DE LA FAMILLE GOLDSTEIN



Joseph Goldstein  
né le 10 Décembre  
1903 en Pologne



Anna Levy née le 24  
juillet 1907 en  
Ukraine, mariée à  
Joseph en 1926 à  
Cracovie



Sarah Goldstein  
née le 11 août 1936  
à Paris, France

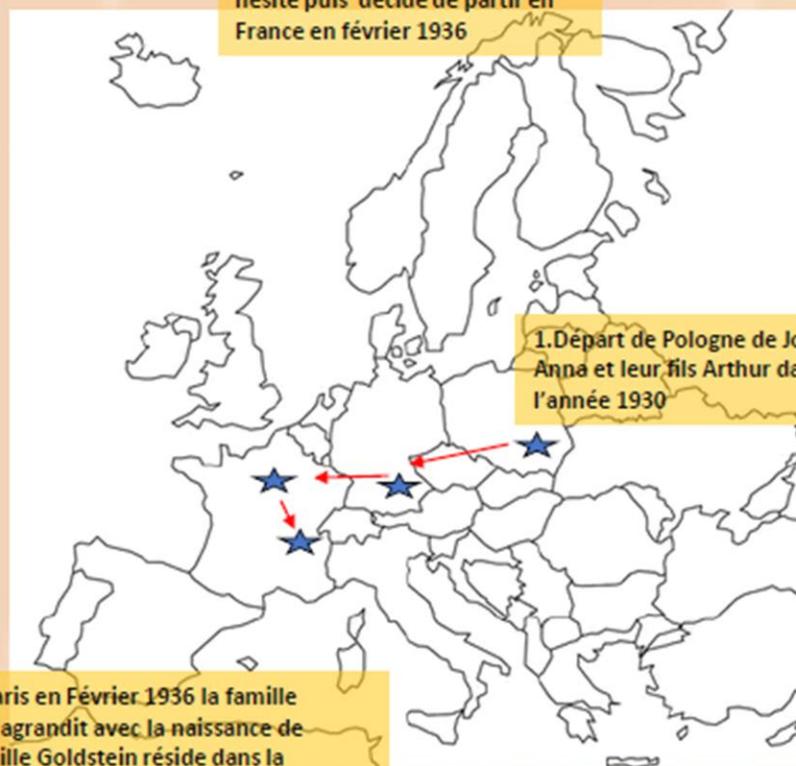


Helena Goldstein né  
le 25 mars 1933 à  
Munich, Allemagne



Artur Goldstein né  
le 25 Janvier 1927 à  
Cracovie, Pologne

2. Installation de la famille à Munich en Allemagne, naissance d'Helena en mars 1933. Hitler arrive est au pouvoir, la famille hésite puis décide de partir en France en février 1936



1. Départ de Pologne de Joseph, Anna et leur fils Arthur dans l'année 1930

3. Arrivée à Paris en Février 1936 la famille s'installe et s'agrandit avec la naissance de Sarah. La famille Goldstein réside dans la capitale jusqu'à la signature de l'armistice par le maréchal Pétain. C'est alors un nouveau départ pour la famille qui rejoint la zone Sud et s'installe à Saint fons. Nous sommes en 1940.

# ALAINFO

POUR LE DEVOIR D'HISTOIRE

no.203.078

## “Le statut des juifs est promulgué”

Article 1er. Est regardé comme Juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

Article 2. L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux Juifs :

1. Chef de l'État, membre du gouvernement, Cour de cassation, Cour des comptes, cours d'appel, tribunaux de première instance et toutes assemblées issues de l'élection [...]

4. Membres des corps enseignants.

5. Officiers des armées. [...]

Article 5. Les Juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes : directeurs, gérants, rédacteurs de journaux, revues, agences ou périodiques [...], gérants de toutes entreprises se rapportant à la radiodiffusion. [...]

Article 7. Les fonctionnaires juifs visés aux articles 2 et 3 cesseront d'exercer leurs fonctions dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi.

Philippe Pétain,  
Vichy, 3 octobre 1940.

## Le statut des juifs est promulgué

(Suite de notre information de première page)

règlements d'administration publique détermineraient les conditions dans lesquelles ils pourraient être admis.

ART. 5. — Les Juifs ne pourront, en aucun cas, exercer les professions suivantes : directeur, gérant, propriétaire et rédacteur de journaux, revues, agences ou périodiques, à l'exclusion de publications de caractère strictement scientifique : institants, cinéastes et producteurs de films cinématographiques, metteurs en scène, directeurs de pris de vues, compositeurs de scénarios, directeurs, administrateurs, gérants de salles de théâtre et de cinéma.

Toute entreprise se rapportant à la radio est interdite aux Juifs.

Des règlements d'administration publique fixeront, pour chaque catégorie, les conditions dans lesquelles les autorités publiques pourront assurer du respect par les intéressés des interdictions prononcées au présent article, ainsi que les sanctions attachées à ces interdictions.

ART. 6. — En aucun cas les Juifs ne pourront faire partie des organismes chargés de représenter les professions visées aux articles 4 et 5.

ART. 7. — Les fonctionnaires juifs visés aux articles 2 et 3 cesseront leurs fonctions dans les deux mois qui suivent la promulgation de la loi.

Ils seront admis à faire valoir leurs droits à la retraite s'ils remplissent les conditions de durée de service requises, ou leurs droits à une retraite proportionnelle lorsqu'ils auront quinze ans de service.

Ceux qui ne pourront remplir d'aucune de ces conditions recevront leur traitement pendant une

durée qui sera fixée par une réglementation publique ultérieure.

ART. 8. — Par décret individuel, pris en Conseil d'Etat d'unement impératif, les Juifs qui, dans les domaines littéraires, artistiques ou scientifiques ont rendu des services exceptionnels à l'Etat français pourront être relevés de l'interdiction prévue par la présente loi.

Les décrets et les motifs qui les justifient seront publiés au *Journal officiel*.

ART. 9. — La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat.

### Les ressortissants étrangers juifs

Le *Journal officiel* publie également une loi concernant les ressortissants étrangers de race juive. Ils pourront, à dater de la promulgation de la présente loi, être internés dans des camps spéciaux, ou se voir assigner une résidence forcée par le préfet du département où ils habitent.

### A ALGER, LA FOULE SACCAGE LES MAGASINS JUIFS

Radio Paris annonce que de nouveaux troubles antisémitiques ont éclaté à Alger.

Malgré la défense de manifester, une foule considérable a parcouru les rues de la ville et, avec une violence sans pareille, a saccagé les magasins juifs.

Objet : Déportation de France des Juifs  
À Paris, le 2 juillet 1942

Les pourparlers avec le gouvernement français ont abouti, jusqu'à présent, au résultat suivant :

L'ensemble des Juifs apatrides de zone occupée et de zone non occupée seront tenus prêts à notre disposition en vue de leur évacuation.

Le président Laval a proposé que, lors de la déportation des familles juives de la zone occupée, les enfants âgés de moins de seize ans soit emmenés eux aussi. La question des enfants juifs restant en zone occupée ne les intéresse pas.

Je vous demande de prendre une décision d'urgence par télégramme, afin de savoir si, à partir du quinzième convoi de Juifs, les enfants au-dessous de seize ans pourront également être déportés [...].

Signé : Dannecker, SS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ETAT FRANÇAIS  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
POLICE FRANÇAISE

Direction de la Police du VICHY, le 5 août 1942  
Territoire et des Etrangers.

Vous informe qu'Israélites allemands, autrichiens, tchécoslovaques, polonais, esthoniens, lithuaniens, lettons, dantziçois, sarrois, soviétiques et réfugiés russes entrés en France postérieurement au 1er janvier 1936 incorporés Groupe S.T.F. hébergés centres service social Etrangers, centres Comités privés ou centres U.G.I.F. placés Centres regroupement israélites en application circulaires 3 novembre 1941 et 2 janvier 1942 ainsi que ceux en résidence libre seront transportés en zone occupée avant 15 septembre à l'exception :

- 1°) vieillards plus 60 ans
  - 2°) enfants moins 18 ans non accompagnés
  - 3°) individus ayant servi dans armée française ou armée ex-alliée pendant 3 mois au moins ou ayant pris part à combats sans durée service. Leur conjoint ascendant et descendant bénéficient même mesure. Celle-ci ne s'applique pas aux ex-prestataires.
  - 4°) ceux ayant conjoint ou enfant français
  - 5°) ceux ayant conjoint n'appartenant pas à une des nationalités ci-dessus énumérées
  - 6°) ceux intransportables
  - 7°) femmes en état de grossesse
  - 8°) père ou mère ayant enfant moins 5 ans
  - 9°) ceux dont noms figurent sur liste annexée circulaire 20 janvier 1941 et sur listes annexes
  - 10°) Ceux qui incorporés ou non dans groupes T.E. semblent ne pouvoir quitter emploi sans préjudice grave pour économie nationale.
  - 11°) Ceux qui se sont signalés par leurs travaux artistiques, littéraires ou scientifiques et enfin ceux qui à un autre titre ont rendu des services signalés à notre pays.
- {...}  
signé: CADO

La circulaire du 5 août  
1942.

Henri CADO, Conseiller  
d'Etat Secrétaire Général  
pour la Police et adjoint  
de BOUSQUET, envoie aux  
Préfets Régionaux de la  
Zone Libre une circulaire  
qui va servir de base pour  
l'organisation des  
déportations en 1942 à  
partir des 40  
départements qui  
constituent la Zone Libre.

Le 26 août 1942, 1 016 juifs sont arrêtés dans la région lyonnaise par la police de Vichy et internés dans un camp de Vénissieux dont 4 membres de la famille Goldstein. Par la circulaire du 5 août 1942, 11 critères d'exemption sont énoncés. Mais pour atteindre le chiffre demandé par les Allemands, la liste des exemptions est révisés par le gouvernement français le 18 août et ne garde plus que 5 critères : les plus de soixante ans, ceux intransportables, les femmes enceintes, les parents d'enfants de moins de deux ans, ceux qui ont un conjoint ou un enfant français.

# ALAINFO

POUR LE DEVOIR D'HISTOIRE

no.203.078

## ENFERMEMENT ET SEPARATION



Joseph  
Goldstein  
, 39 ans



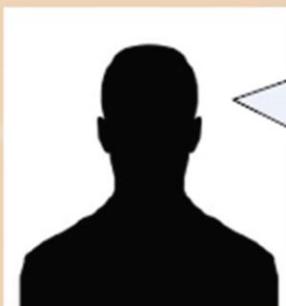
Anna  
Goldstein  
35 ans



Sarah  
Goldstein  
6 ans



Helena  
Goldstein  
9 ans



Artur malgré son jeune âge, a rejoint le groupe FTPF (Francs Tireurs Partisans Français) avec son ami Saint foniard, Henri, et n'était donc pas présent à son domicile le jour de la rafle.

« En août 1942 le camp était à moitié vide et occupé par nous, les cong binh. Aussi lorsque nous avons vu arriver les autocars nous avons cru que c'était des réfugiés...je vois alors descendre une famille avec deux jolies petites filles. La maman, Anna, m'a demandé de l'aide car elle avait cassé sa chaussure. Nous avons sympathisé. Je me suis dit: que font toutes ces personnes ici? Des juifs? C'est quoi des juifs?. Plus tard les parents Goldstein m'ont expliqué leur vie et j'ai partagé leur peur»

Le camp était alors occupé en partie par des travailleurs indochinois. Lê Van Ly témoigne de l'arrivée de ces convois et se souvient de la famille GOLDSTEIN.

« Ce matin là, des gendarmes sont venus frapper à la porte. En 10 minutes il fallait tout rassembler dans une valise et partir. Papa et Maman nous ont regardé, mis nos manteaux d'hiver et nous ont pris la main. Nous partions. Mais où? Nous avons retrouvé des voisins dans les autocars qui nous attendaient. Sarah pleurait. Les gendarmes nous poussaient. Nous n'avons pas fait beaucoup de chemin. Nous arrivons devant une grille. Nous entrons dans le camp de Vénissieux. Allions nous ressortir? Et Artur? Saura t-il nous retrouver? »



Helena  
Goldstein

Avec les nouveaux critères d'exemption, tous les enfants de plus de 2 ans sont déportables. Mais un homme, Gérard, chef du Service social des étrangers à Vichy apprend ce qui est demandé par les nazis. Il décide de prévenir les associations d'aide et de secours (l'OSE, l'amitié chrétienne et la Cimade) qui interceptent la révision des critères d'exemption. Pour Vénissieux les 11 critères d'exemption seront la règle et non 5. Les associations envoient leur membres dans le comité de criblage chargé de définir qui sera déporté ou non au cœur même du camp de Vénissieux, la course aux exemptions commence...

## Vous n'aurez pas les enfants !

Sur l'ordre des Allemands, le préfet Augeli exige qu'on lui livre 160 enfants juifs de deux à seize ans. Ces enfants ont été confiés au Cardinal Gerlier par leurs parents que Vichy a déjà livrés à Hitler. Le cardinal a déclaré au Préfet :  
« Vous n'aurez pas les enfants. »  
Le conflit est ouvert, le conflit est public. L'Eglise de France se dresse contre l'ignoble Tartarin raciste. Français de toutes opinions, de toutes croyances, écoutez l'appel de vos consciences, ne laissez pas livrer des innocents aux bourreaux.

LES MOUVEMENTS DE RESISTANCE.



Le Cardinal



Laura, membre de la cimade

« Que peut-on faire pour manifester notre indignation ? Pour aider ceux qui sont dans l'angoisse ! Que faire, sinon aller vivre avec eux à l'intérieur des camps ? Il faut qu'ils sachent qu'il existe des Français qui n'acceptent pas qu'on les livre. »

« Alors que je suis chargé de soigner les travailleurs indochinois du camp, on me demande de procéder à des examens médicaux pour déterminer qui est en bonne santé ou non parmi les raflés ! Que dois je faire ? Mon devoir en tant que médecin est de soigner et sauver... Mais dois je mentir ? Déclarer qu'ils sont intransportables leur permettraient peut être de survivre... Que me dicte ma conscience ? »



Marc, médecin du camp

« Avec Artur et les 3 autres copains, on faisait les 400 coups à Saint-Fons. On jouait à cache cache avec les vendus, ces collabos à la botte de la Gestapo. Mais quand on a su que la famille d'Artur avait été raflé et qu'on a vu arriver ces centaines de familles, nous nous sommes dit qu'il fallait tout faire pour les libérer... mais comment ? »

Henri jeune adolescent habitant à saint Fons, membre de la résistance



# ALAINFO

POUR LE DEVOIR D'HISTOIRE

no.203.078

## ENTRE CONDAMNER ET SAUVER: RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET/OU COLLECTIVE?

LES NAZIS ET LA GESTAPO, EXIGENT EN 1942 LA LIVRAISON DE 22000 JUIFS

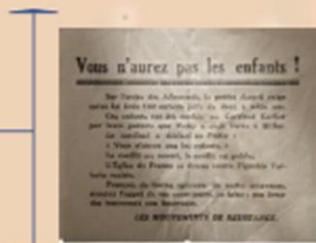
Gérard, chef du Service social des étrangers à Vichy apprend ce qui est demandé par les nazis. Il décide de prévenir les associations d'aide et de secours

Le Cardinal G., représentant important de l'Eglise à Lyon, va empêcher avec l'aide de l'association « l'amitié chrétienne » la déportation des enfants et dénoncer les mesures contre les juifs.

L'OSE (organisation de secours des enfants) est une organisation d'entraide juive qui vont, dans et hors du camp, avec l'aide de la cimade tenter de sauver un maximum de juifs et particulièrement les enfants.

Laura de la cimade, son rôle est de soutenir et convaincre les parents d'abandonner leurs enfants

Marc, jeune médecin réquisitionné au camp, va apporter des soins et tenter de faire exempter des juifs de la déportation



Henri et artur, jeunes résistants, sont chargés de surveiller les passages de la police autour du camp tout en aidant au déplacement des enfants.

Objet : Déportation de France des Juifs  
A Paris, le 2 juillet 1942  
Les pourparlers avec le gouvernement français ont abouti, jusqu'à présent, au résultat suivant : L'ensemble des Juifs apatrides de zone occupée et de zone non occupée seront tenus prêts à notre disposition en vue de leur évacuation.  
Le président Laval a proposé que, lors de la déportation des familles juives de la zone occupée, les enfants âgés de moins de seize ans soit emmenés eux aussi. La question des enfants juifs restant en zone occupée ne les intéresse pas.  
Je vous demande de prendre une décision d'urgence par télégramme, afin de savoir si, à partir du quinzième convoi de Juifs, les enfants au-dessous de seize ans pourront également être déportés [...].

Signé : Dannecker, SS

Le chef du gouvernement Monsieur P. propose de déporter les enfants avec les parents alors que cela n'était pas obligatoire.

Le préfet de Lyon, Monsieur A, doit organiser les rafles dans son secteur

Victor, Collaborateur futur chef des milices pétainiste à Saint Fons reçoit l'ordre de procéder aux arrestations avec la police française

André et viviane des habitants de Saint-Fons, collaborateurs, n'hésitent pas à dénoncer les familles juives habitant dans la ville et dont ils surveillaient les allers/venus à la synagogue en face de chez eux.

no.203.078 LE SAUVETAGES DES ENFANTS, LA SEPARATION DES FAMILLES

Marc,  
médecin  
du camp



« Joseph et Anna sont venus me voir mais ils étaient tout deux en bonne santé et dans la force de l'âge. Inventez des fausses raisons médicales n'auraient pas été crédible...et cela aurait alerté les autorités qui auraient pu devenir plus méfiants face à mes bilans. Ils ont compris qu'il fallait au moins sauver Sarah et Helena»



Joseph Goldstein



Anna Goldstein



Sarah Goldstein



Helena Goldstein

« Le seul moyen de sauver les enfants c'est que vous les abandonniez. Signez le papier de délégation des droits paternels Joseph, nous protégerons les enfants. »



Membre de l'OSE

« Le jour du départ des personnes condamnées à la déportation est arrivé. Il faut sortir les enfants qui seront restés dans le camp. L'OSE nous a prévenu qu'ils seraient nombreux. Avec l'aide de notre réseau, nous allons placer des autocars pour déplacer et cacher les enfants. Artur, tu retrouveras tes sœurs! »

Henri jeune adolescent  
habitant à saint Fons,  
membre de la résistance

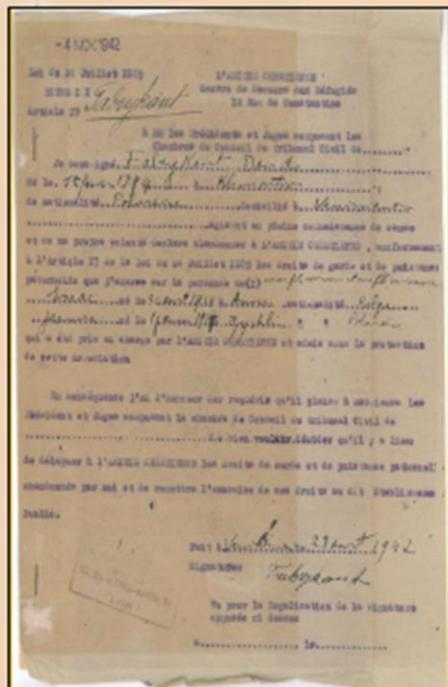


« J'ai compris qu'il se passait quelque chose de grave, sans connaître le pourquoi de l'histoire. Maman allait et venait sans cesse. Il régnait une ambiance terrible. Il y avait des cris. Des gens s'évanouissaient. »  
« J'étais désespérée, Je n'avais plus ma tête. Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait, pourquoi je devais quitter maman. Je me disais juste que, si elle faisait ce qu'elle faisait, c'est qu'elle avait ses raisons. Et puis maman a retiré ses boucles d'oreilles et me les a mises. Elles ne me quittent plus depuis. »



Laura, membre de la  
cimade

« Le temps était devenu trop précieux pour que l'on continue à demander aux parents s'ils voulaient bien confier leurs enfants. Parfois les mères quittaient dignement, d'autres ne pouvaient pas...Certains d'entre nous durent se montrer plus autoritaires en essayant d'arracher les enfants à leurs parents. »



Une des 82  
délégations de  
paternité



Helena Goldstein

# ALAINFO

POUR LE DEVOIR D'HISTOIRE

no.203.078

## LE LOURD BILAN

Deux bus emmènent les 108 enfants dans un ancien couvent situé au 10 de la montée des Carmélites à Lyon. Puis rapidement chaque enfant est placé dans une famille d'accueil. Les 108 enfants connaissent une vie de doute et de peur, recueillis par des familles qui prennent tous les risques et les élèvent tels les leurs. Directrice d'école, comme Andrée Chesneau, au château de Peyrins, dans la Drôme, paysans comme les Faure, les Dejour, les Frachon, à Saint-Sauveur-de-Montagut, en Ardèche, industriels comme les Iehle, à Feyzin, des Français cacheront pendant deux ans ces petits parias, avec la complicité silencieuse des voisins.

471 juifs étrangers, dont 108 enfants, ont été sauvés, mais 545 n'échapperont pas à la déportation. Amère victoire.

On sait ce que sont devenus ces déportés. Montés dans le train de Saint-Priest, ils sont arrivés à Drancy. Puis ils sont partis vers l'Est : 476 par le convoi 27, le 2 septembre 1942, et 58 par le convoi 30, le 9 septembre. Tous ont été exterminés à Auschwitz. Sur les 108 enfants, trois ont été rattrapés par les Allemands en 1944 et gazés dans le camp de la mort.

LES PERSONNAGES FICTIFS	LES PERSONNAGES RÉELS QUI ONT PLUS OU MOINS INSPIRÉS NOS PERSONNAGES
Joseph Goldstein	David Fabrykant
Artur Goldstein	Jean Stern âgé de 15 ans
Helena Goldstein	Mela Bäcker âgé de 9 ans
Laura	Madeleine Barot, membre de la cimade
Henri, jeune résistant saintfoniaird	René Fernandez assassiné par la Gestapo à Saint fons, Résistant, stèle commémorative rue albert thomas à l'entrée de la synagogue de Saint Fons
Lê Van Ly	CHIEU NGO-TRONG un Cong Binh présent dans le camp en 1942 a pris des clichés de l'intérieur du camp.
Victor	Reithmuller, ancien contremaître des usines Maréchal de Vénissieux, devenu le chef des Milices pétainistes de St-Fons
André et viviane	Charles Goetzmann dit « le boiteux » et sa maitresse Jeanne Hermann, couple de collaborateurs de la Gestapo habitant à Saint Fons et responsable de l'arrestation de nombreuses familles juives par dénonciation contre rémunération
Le cardinal G.	le cardinal Gerlier, primate des Gaules
Gérard	Gilbert Lesage, chef du Service social des étrangers, est mis au courant de la rafle des juifs étrangers six jours avant la date prévue
Marc	Jean Adam, médecin réquisitionné comme médecin du camp
Monsieur P	Pierre Laval, chef du gouvernement de Vichy
Monsieur A	le Préfet Alexandre Angeli, préfet de Lyon

-Les citations en encadré vert sont les vraies témoignages des personnages tirés pour le personnage de Laura/Madeleine Barrot d'un article du JDD du 20 août 2020 (<https://www.ose-france.org/2017/08/sauvetage-enfants-juifs-de-venissieux-article-jdd-2008/>) et du témoignage en bibliographie ci-dessus.

-Pour le personnage d'Hélène Goldstein/Mela Bäcker témoignage dans l'article du monde « Le douloureux sauvetage des enfants juifs du camp de Vénissieux » Par Benoît Hopquin, Publié le 27 août 2020 ([https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/08/27/le-douloureux-sauvetage-des-enfants-juifs-du-camp-de-venissieux\\_6050084\\_4500055.html](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/08/27/le-douloureux-sauvetage-des-enfants-juifs-du-camp-de-venissieux_6050084_4500055.html))

#### Bibliographie/sources:

- Dossier réalisé dans le cadre du projet archives/laclasse.com « le camp de Vénissieux: 26-29 août 1942
- Photographie du camp de vénissieux, dossier archives le camp de vénissieux page de couverture
- Statut des juifs, vichy le 3 octobre 1940, manuel Nathan 2016 page 79
- Vendredi 18 octobre 1940, journal le matin: Source: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5868986/f1.item>
- Texte déportation de France des Juifs : Cité par Serge Klarsfeld, Vichy-Auschwitz, Le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France, Fayard, 1983,
- Photos du camp de Vénissieux: [https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/08/27/le-douloureux-sauvetage-des-enfants-juifs-du-camp-de-venissieux\\_6050084\\_4500055.html](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/08/27/le-douloureux-sauvetage-des-enfants-juifs-du-camp-de-venissieux_6050084_4500055.html)
- rené fernandez: -Informations reprises par un descendant de René Fernandez, Jacky Pros habitant à Saint Fons.
- Témoignage de Mme Barot: Madeleine Barot et la Cimade, ou l'impasse de la légalité : aide humanitaire, sauvetage et résistance (1940-1944) Cécile Vast
- Circulaire du 5 août 1942: Source: Archives Départementales du Puy-de-Dôme 277 W 115 (<http://www.afmd-allier.com/PBCPPlayer.asp?ID=1292283>)
- Une des 82 délégations de paternité disponibles aux ADRML ADRML, UCL 1261
- David Fabrykant (Juif polonais réfugié en France) cède ses droits paternels à l'Amitié chrétienne dans la nuit du 28 au 29 août 1942 afin d'éviter à ses deux enfants d'être déportés.
- article du monde « Le douloureux sauvetage des enfants juifs du camp de Vénissieux » Par Benoît Hopquin, Publié le 27 août 2020 ([https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/08/27/le-douloureux-sauvetage-des-enfants-juifs-du-camp-de-venissieux\\_6050084\\_4500055.html](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/08/27/le-douloureux-sauvetage-des-enfants-juifs-du-camp-de-venissieux_6050084_4500055.html))

**Cette année les élèves poursuivent ce travail avec les étapes qui suivent les rafles et les missions de sauvetage des enfants de ce camp : la déportation et la découverte du système concentrationnaire nazi**

## **Lettre de motivation collective des élèves du collège Alain**

*Contexte : les élèves ont pris connaissance du travail fourni l'année précédente sur le camp de Vénissieux. Ils se sont rendus sur les lieux et ont découvert un lieu où « il n'y avait plus rien à voir mais tout à comprendre ».*

*Ils se sont engagés à poursuivre ce travail de recherche afin de comprendre ce qui a bien pu arriver aux nombreux déportés de ce camp qui n'ont pas eu la chance d'être sauvés alors même que les enfants ont pu être exfiltrés. C'est avant tout par curiosité que les élèves se sont engagés dans ce projet. A cette curiosité légitime apparaît peu à peu un travail de réflexion historique et critique sur la politique génocidaire nazi.*

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes des élèves de 3<sup>ème</sup> 2, 3<sup>ème</sup> 3 et 3<sup>ème</sup>6. Nous travaillons actuellement sur le régime nazi et abordons la question des génocides. Nous en avons beaucoup entendu parler et en même temps nous nous rendons compte depuis le début d'année que nous avons plein de préjugés sur ce sujet. Nous souhaitons déposer notre candidature afin de comprendre ce qui a bien pu se passer durant cette période. C'est pourquoi nous nous sommes portés volontaires pour participer au projet présenté par notre professeur d'histoire qui nous permettrait notamment de découvrir le centre de mise à mort d'Auschwitz Birkenau.

Nous souhaitons déposer notre candidature car nous étudions actuellement l'Allemagne nazie et le totalitarisme et nous avons commencé ce travail par l'étude de notre ville et les événements qui ont pu se dérouler durant cette période. Nous avons découvert l'itinéraire d'une famille de Saint Fons à travers les témoignages de Simone Lagrange mais également les témoignages des arrestations et de l'enfermement des juifs au camp de Vénissieux. Nous travaillons également en ce moment sur un couple de collaborateurs des nazis, saint-foniards, dont les principales activités étaient de dénoncer les familles juives de la ville. C'est alors que nous découvrons peu à peu la mise en place de la politique de génocide menée par les nazis à Lyon. Nous sommes choqués de ce que nous apprenons mais nous aimerions réellement continuer à travailler sur ce sujet afin de mieux comprendre ces événements. Nous nous engageons ensuite à expliquer à notre tour aux autres classes du collège ce que nous aurons appris et compris. Nous sommes très motivés par ce projet, nous nous réunissons chaque mercredi après-midi au collège depuis le 22 septembre avec notre professeur pour rechercher, analyser, étudier les différents documents que nous trouvons au fil de ces rencontres. C'est l'occasion aussi de discuter et de réfléchir.

Nous ne sommes qu'au début de ce travail mais nous sommes très motivés et nous restons disponibles pour vous le prouver.

**Les élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Alain**